

# Orientation 1.1 Approfondir et partager la connaissance du territoire, et anticiper les évolutions

## Orientation 1.1 Approfondir et partager la connaissance du territoire, et anticiper les évolutions

Mesure 1.1.2 Observer et anticiper les évolutions du territoire.

Evolution des paysages, des milieux et des espèces.

« Certaines actions sont menées dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux, ou internationaux. D'autres sont pilotées localement par l'établissement public du parc, en étroite relation avec les partenaires locaux. »

"Les axes d'intervention à privilégier dans la mise en oeuvre de la charte sont :

- l'approfondissement des suivis stratégiques pour le territoire du parc national (localement pilotés par l'établissement public du parc, en collaboration avec ses partenaires locaux), et notamment :

-> pour les milieux à enjeux et les espèces patrimoniales, protocoles dont la plupart font l'objet d'une collaboration régionale, nationale (plans nationaux en faveur des espèces menacées), voire internationale (avec priorité aux milieux liés à l'eau et à l'altitude, ainsi qu'aux espèces patrimoniales)"

page 42

Référence ID de l'article : #1218

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-12 12:13